

EPREUVE EPS PONCTUELLES BAC PRO ET CAP/BEP		
	BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EPREUVE PONCTUELLE	BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EPREUVE PONCTUELLE
Choix des APSA	Choix d'un couple d'épreuves issu d'une liste nationale.	Choix d'un couple d'épreuves issu d'une liste nationale.
EVALUATION	La date des épreuves est fixée au cours de l'année scolaire par le recteur, les épreuves se déroulant en général sur une journée. Plusieurs centres d'examens peuvent être organisés, ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignement désigné par le recteur.	La date des épreuves est fixée au cours de l'année scolaire par le recteur, les épreuves se déroulant en général sur une journée. Plusieurs centres d'examens peuvent être organisés, ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignement désigné par le recteur.
NOTATION	Chaque épreuve est notée sur 20, en référence au N4 . La note finale résultant de la moyenne aux 2 épreuves est arrondie au point entier le plus proche.	Chaque épreuve est notée sur 20, en référence au N3 . La note finale résultant de la moyenne aux 2 épreuves est arrondie au point entier le plus proche.
CONTROLE ADAPTE	Une épreuve en <i>examen ponctuel terminal</i> , si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement. Les notes sont transmises au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Des rapports sont établis par les responsables de centres.	Une épreuve en <i>examen ponctuel terminal</i> , si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement. Les notes sont transmises au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Des rapports sont établis par les responsables de centres.
EPREUVE FACULTATIVE EPS		
	BAC PROFESSIONNEL	CAP/BEP
Choix des APSA	Choix d'une épreuve parmi : <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 épreuves de la liste nationale • Les 2 épreuves de la liste académique. 	
EVALUATION	La date des épreuves est fixée au cours de l'année scolaire Obligation d'avoir été noté en enseignement commun et ne pas présenter l'enseignement de complément.	
NOTATION	2 parties : <i>une épreuve physique sur 16pts</i> en référence au N5 de la compétence attendue et <i>un entretien sur 4pts</i> . Les notes sur 20 sont transmises au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Des rapports sont établis par les responsables de centres.	
CONTROLE ADAPTE	<i>Sportifs de haut niveau, haut niveau du sport scolaire et jeunes officiels (national ou international)</i> évalués sur 2 parties Pratique physique : 16/16 automatiquement Entretien sur 4 points devant un jury. Dispositions applicables après approbation de la commission académique. Une épreuve académique (N5) peut-être proposée aux élèves en situation de handicap non dispensés de l'enseignement commun.	